

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 9 décembre 2013 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-251**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Animation de la patinoire de la Petite-Italie* », qui aura lieu au parc de la Petite-Italie du 21 décembre 2013 au 23 février 2014, entre 12 h et 20 h du lundi au vendredi et de 9 h à 18 h, les samedis et dimanches, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-252**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Animation de la patinoire de la Petite-Italie* », qui aura lieu au parc de la Petite-Italie du 21 décembre 2013 au 23 février 2014, entre 12 h et 20 h du lundi au vendredi et de 9 h à 18 h, les samedis et les dimanches, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-253**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *La magie de Noël* », qui aura lieu au parc de la Petite-Italie le 22 décembre 2013 entre 12 h et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-254**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *5 à 7 au clair de lune* », qui aura lieu au parc de la Petite-Italie le 15 janvier 2014 entre 14 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-255**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Marche pour l'autisme* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 26 avril 2014 de 13 h 30 à 16 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-256**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Marche pour l'autisme* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 26 avril 2014, entre 13 h 30 et 16 h 30, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-257**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course des Vikings* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 6 mai 2014, entre 11 h et 14 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-258**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *La marche rouge blanc et vous* », qui aura lieu au parc Maisonneuve les 17 et 18 mai 2014, entre 8 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-259**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *La marche rouge blanc et vous* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 18 mai 2014, entre 8 h et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-260**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Olympiades St-Louis* », qui aura lieu au parc Étienne-Desmarreau le 6 juin 2014, entre 8 h 30 et 15 h 30 et remis au 11 juin 2014 en cas d'intempéries, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-261**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Festival latin Montréal* », qui aura lieu au parc Joseph-Paré le 5 juillet 2014 entre 12 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-262**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Festival latin Montréal* », qui aura lieu au parc Joseph-Paré le 5 juillet 2014 entre 12 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-263**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course Trois, 2, 1, go* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 16 août 2014, entre 8 h 30 et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-264**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Course Trois, 2, 1, go* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 16 août 2014, entre 8 h 30 et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-265**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course lumière* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 6 septembre 2014, entre 18 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-266**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Festival international de musique Pop Montréal* », qui aura lieu au parc de la Petite-Italie du 17 au 21 septembre 2014, entre 11 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-267**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Festival international de musique Pop Montréal* », qui aura lieu au parc de la Petite-Italie du 17 au 21 septembre 2014, entre 11 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-268**, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 5633-5637, 14^e Avenue (lot 1 587 799 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 décembre 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement